

Image not found or type unknown



Régularisation chèque impayé sans autorisation

Par **alka**, le **15/12/2011** à **22:56**

Bonjour, mon mari est aujourd'hui interdit bancaire, suite à un licenciement économique et quelques soucis, il est en possession d'un compte perso et d'un compte joint avec son ex femme du à un prêt immobilier en commun (maison pas encore vendu), dès le début de son interdiction il a désolidarisé son ex du compte joint. aujourd'hui il a perçu une partie de son salaire (versé en 2 fois) et s'est aperçu que 250€ lui avait été débité pour "regul chq cpte joint vir", sans qu'il en soit averti et sans autorisation de sa part... un banquier peut-il faire un virement d'un compte à un autre sans autorisation et surtout peut-il régulariser un chèque impayé sans en avertir le client?